

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR ET AGOUT
REVISION DU PLUI
PORTER A CONNAISSANCE
ET ENJEUX IDENTIFIES**

COURRIER STAP



Service
Territorial de
l'architecture
et du patrimoine
du Tarn

Affaire suivie par : Pierre Novella
Téléphone : 05.63.38.57.03
Adresse électronique : pierre.novella@culture.gouv.fr
Références : PN/EP/2014

PREFECTURE DE MIDI-PYRENEES



Albi, le 16 mai 2014

Direction Départementale des Territoires
Service Eau, Environnement et Urbanisme
Pôle Risques, Environnement et Urbanisme
19 rue de Ciron
81013 ALBI Cedex 09

OBJET : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Sor et Agoût
REFER : Votre courrier du 17 mars 2014

13 rue du Sel
81000 ALBI

Téléphone :
05.63.38.57.00

Par votre courrier visé en référence, vous m'informez que la communauté de communes Sor et Agoût a prescrit l'élaboration d'un PLU intercommunal.

Parmi les 26 communes de la communauté, 14 d'entre elles possèdent des servitudes liées aux Monuments Historiques et aux Sites Inscrits. Dans le cadre du porter à connaissance, vous trouverez, ci-dessous, la liste des communes concernées par ces servitudes :

AGUTS :

- Château (ISMH par arrêté du 24 mars 2014)

CAMBOUNET SUR LE SOR :

- Château de la Serre (ISMH par arrêté du 9 juillet 2003)

DOURGNE :

- Arcades de l'avenue du Faubourg (Site Inscrit par arrêté du 18 janvier 1946)

ESCOUSSENS :

- Granges cartusiennes de Fontbruno (ISMH par arrêté du 28 juin 1988)

LESCOUT :

- château du Gua (ISMH par arrêté du 7 septembre 1978)

- Site du château et du moulin du Gua (Site Classé par arrêté du 25 mars 1976)

MASSAGUEL :

- Château (ISMH par arrêté du 4 août 1972)

MAURENS-SCOPONT :

- Château de Scopont (ISMH par arrêté du 4 février 1992)

- Pavillon Néogothique château de Scopont (CIMH par arrêté du 17 février 1995)

PUYLAURENS :

- Z.P.P.A.U.P. (par arrêté du 21 mars 2006)

ST-AFFRIQUE LES MONTAGNES :

- Ferme de la Sabartarié située sur la commune de Viviers les Montagnes (ISMH par arrêté du 19 septembre 1988)

ST-GERMAIN DES PRES :

- Maison-atelier du peintre Carrade (ISMH par arrêté du 25 mai 2005)

- Pigeonnier au lieu-dit « Colombier » (ISMH par arrêté du 20 avril 2011)

.../...

SAIX :

- Château de Sendrome (ISMH par arrêté du 6 novembre 1987)
- Ancienne Chartreuse (Située sur la commune de Castres) (ISMH par arrêté du 24 janvier 1978)
- Ensemble formé par les façades, élévations et toitures du moulin, de l'église et de tous les autres immeubles, le sol et les plantations ainsi que le plan d'eau de l'agoût (Site Inscrit par arrêté du 23 octobre 1942)

SEMALENS :

- Ancienne abbaye de Vielmur (ISMH par arrêté du 26 décembre 1995)

VERDALLE :

- Château de Troupiac situé sur la commune de Viviers les Montagnes (ISMH par arrêté du 7 décembre 1987)

VIVIERS LES MONTAGNES :

- Église St-Marin (ISMH par arrêté du 30 août 1995)
- Château de Viviés (ISMH par arrêté du 2 mars 1981)
- Château de Troupiac (ISMH par arrêté du 7 décembre 1987)
- Ferme de la Sabartarié (ISMH par arrêté du 19 septembre 1988)

Par ailleurs, les 9 communes dont les noms suivent, possèdent des édifices non protégés d'un intérêt architectural et historique :

ALGANS :

- édifice classique du XVIIIème siècle à « En Verfeil »
- château

APELLE :

- le château

CUQ-TOULZA : (7 châteaux et 5 églises)

- château de Nauzel
- Château de Rogistan
- château de la Vernède
- le Castelet

LACROISILLE :

- moulin à vent
- château du village

LAGARDIOLLE :

- château

MOUZENS :

- Tour

PECHAUDIER :

- Eglise gothique et porte de ville

ST-SERNIN LES LAVOUR :

- pigeonnier « Boyé Fonvieille »

SOUAL :

- pigeonnier de « la Prade »

D'une manière générale, il conviendra d'être vigilant sur la préservation des sites paysagers et des édifices remarquables que possèdent les communes et d'éviter les effets de mitage par des constructions modernes isolées.

Seuls le village et les hameaux déjà constitués pourront accepter une urbanisation mesurée, dans la continuité des constructions existantes. Les constructions isolées des hameaux et du village sont notamment à proscrire.

Nous souhaitons être consultés sur le projet de PLU avant l'enquête publique.

Patrick Gironnet
Chef du Service Territorial
de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn
Architecte et Urbaniste en Chef de l'Etat
Architecte des Bâtiments des France

